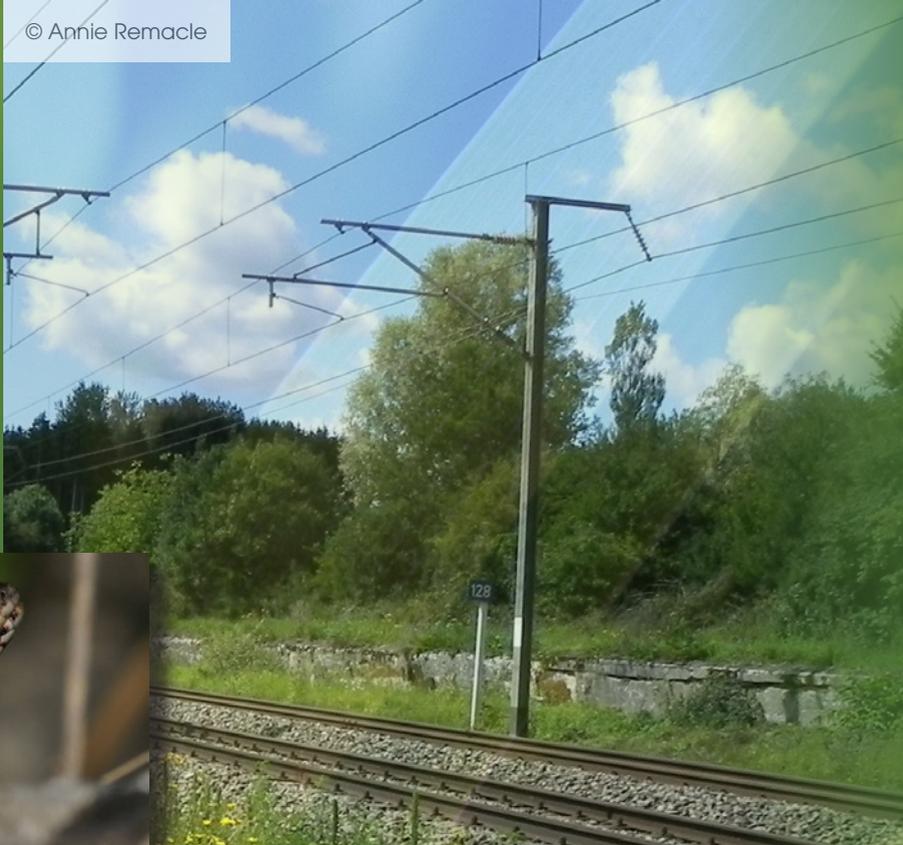


## Les voies ferrées :

un milieu de vie important  
pour les lézards et  
les serpents





## Pourquoi les voies ferrées sont-elles attractives pour les reptiles ?

Les reptiles trouvent le long des voies ferrées des milieux chauds et secs, souvent bien ensoleillés et riches en abris. De plus, ces endroits préservés de la fréquentation assurent une certaine quiétude aux animaux.

## Où se trouvent les reptiles sur le réseau ferroviaire ?

La partie du réseau ferroviaire située au nord du sillon Sambre-et-Meuse abrite assez peu de reptiles. Il s'agit surtout d'orvets. Les autres lézards y sont assez rares et les serpents en sont absents.

Les lézards et les serpents sont plus répandus sur les lignes situées au sud du sillon Sambre-et-Meuse. Les lignes du district de Liège sont, de loin, celles qui hébergent le plus grand nombre d'animaux. Les reptiles fréquentent aussi bien les talus ensoleillés que les abords immédiats des voies. Les espaces en friche au sein des grandes aires de gare sont également des endroits propices aux lézards.

Les reptiles exploitent les bords de pistes, les talus, les murs de soutènement, les abords des cabines et ouvrages d'art, les dépôts de traverses, les espaces en friche, les voies désaffectées...



© Jean Delacre

## Sept espèces indigènes de reptiles sont présentes en Belgique : quatre lézards et trois serpents.

Toutes ces espèces fréquentent les abords des voies ferrées, celles-ci constituant un milieu refuge de première importance pour ces animaux. Plusieurs espèces sont en régression et sont menacées, du fait principalement de la disparition de leurs habitats. Toutes les espèces de reptiles sont protégées par la loi sur la conservation de la nature, ce qui implique une protection des individus (toutes les espèces) et de leurs habitats (toutes les espèces sauf l'orvet et le lézard vivipare).



## Les caniveaux à câbles sont particulièrement appréciés par les animaux

Orvets, lézards et serpents y trouvent des abris et peuvent s'y réchauffer.

D'autres animaux les exploitent, notamment des amphibiens.

© Jean Noël Funtowicz

© Eric Graitson



## Quels sont les lézards et les serpents présents sur le réseau ferroviaire en Wallonie ?

Les quatre lézards que l'on peut rencontrer aux abords des voies ferrées de Wallonie comprennent l'Orvet, un lézard sans pattes parfois confondu avec un petit serpent, et trois "véritables" lézards.

**L'Orvet** est le reptile le plus répandu. Il est présent le long de toutes les lignes et fréquente volontiers les caniveaux à câbles.



© Jean Noël Funtowicz

**Le Lézard des murailles** est présent essentiellement sur les lignes du district de Liège. Ailleurs, il est nettement plus rare et se localise essentiellement aux abords de certaines gares. Ce lézard peut s'observer en grand nombre sur les lignes qui longent les grandes vallées (Meuse, Ourthe, Lesse...).



© Jean Delacre

© Annie Remacle

**Le Lézard vivipare** est plus répandu, surtout en Ardenne, mais, contrairement à son cousin des murailles, on le rencontre presque toujours en petit nombre.



© Marc Paquay



© Annie Remacle

© Eric Graitson

© Thierry Kinet

La dernière espèce de lézard, le **Lézard des souches**, ne se rencontre que dans l'extrême sud du pays, le long des lignes 162 et 165.



## Nos trois serpents comprennent deux couleuvres et une vipère

Le serpent le plus grand est la **Couleuvre à collier** dont les adultes peuvent dépasser un mètre. Elle est tout à fait inoffensive. On la rencontre uniquement dans le district de Liège, principalement aux abords des lignes qui longent les rivières (Furfooz, Houyet, Andenne, Stoumont, Theux, région de Virton...).

Elle cohabite fréquemment avec sa cousine, la Coronelle lisse.

© Jean Delacre

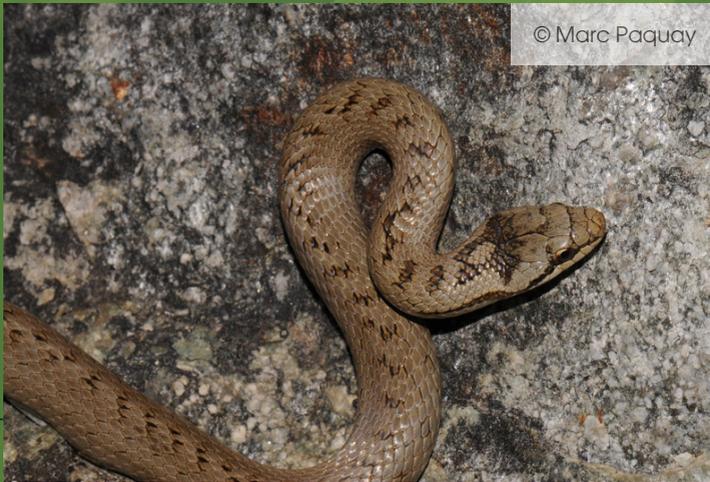


Les reptiles exploitent les bords de pistes, les talus, les murs de soutènement, les abords des cabines et ouvrages d'art, les dépôts de traverses, les espaces en friche, les voies désaffectées...

**La Coronelle lisse** (ou Couleuvre coronelle) est une petite couleuvre qui, une fois adulte, mesure entre 40 et 70 cm. Bien qu'inoffensive, elle n'hésite pas à mordre une fois dérangée. Elle est souvent confondue

avec la Vipère péliade qui a une taille similaire.

Ce serpent très discret est aussi le plus répandu sur le domaine ferroviaire. Il est présent surtout dans le district de Liège ainsi que ponctuellement le long des lignes 130 et 132.



**La Vipère péliade** est le seul serpent venimeux de notre faune. C'est aussi le plus rare. On ne le rencontre que ponctuellement le long des lignes 162 (entre Libin et Libramont), 165 (entre Libramont et Bertrix) et 166.



On signale souvent à tort des vipères dans la partie sud de la ligne 165 (Virton, Marbehan...), dans la région de Jemelle et sur les lignes 37 et 43 (régions de Verviers, de Barvaux)... Il s'agit toujours de couleuvres coronelles, parfois de couleuvres à collier, mais jamais de vipères.

Les couleuvres ont un corps plus long et plus effilé que les vipères et peuvent atteindre une plus grande taille. Le dessin du dessus de la tête est bien différent : collier noir et jaune chez la Couleuvre à collier, large tache sombre en forme de croissant chez le Coronelle, mince dessin en V chez la Vipère péliade. Cette dernière est en outre dotée d'un zigzag continu de la tête à la queue alors que le corps des couleuvres est orné de petites taches discontinues.

Les cas de morsures sont extrêmement rares car la probabilité de rencontre est très faible. De plus, lorsque l'on croise un individu, il prend naturellement la fuite.

Une vipère ne mord que pour se défendre, par exemple si on la prend en main. Bien que l'espèce fût autrefois bien répandue, on n'a jamais recensé en Belgique de décès attribuable à une morsure de vipère.

## En cas de rencontre avec un serpent

Les rencontres avec des serpents sont souvent fugaces car lorsqu'ils sont découverts leur premier réflexe est la fuite vers un abri.

### En cas de rencontre avec un serpent :

- 1) Garder son calme.
- 2) Ne pas déranger l'animal ni a fortiori le détruire. Les destructions sont interdites par la loi !
- 3) Si l'animal est découvert dans un caniveau à câbles à l'occasion de travaux d'entretien, il suffit d'attendre un peu que l'animal s'éloigne, même s'il se montre agressif, ce qui peut arriver avec les coronelles, pourtant inoffensives.
- 4) Autant que possible, identifier l'espèce et prendre des photos.
- 5) Communiquer l'information, même s'il s'agit d'un animal trouvé mort (voir contacts en 4<sup>e</sup> de couverture).

## Que faire pour aider ces animaux menacés ?

Des actions concrètes sont à la portée de tous, à commencer par le respect de tous les reptiles observés (orvets, serpents, lézards). Rappelons que les sept espèces de reptiles indigènes présentes en Belgique sont strictement protégées par la loi sur la conservation de la nature. Il est ainsi notamment interdit de capturer, de perturber et de mettre à mort intentionnellement des individus.

En cas de travaux prévus sur un tronçon occupé par des espèces protégées (plus probable dans le district de Liège), il est nécessaire de prendre contact avec le DNF. Ce dernier vérifiera si des précautions particulières sont à prendre.

Les gestionnaires peuvent aussi profiter d'opérations d'entretien des voies pour aménager des abris dans des endroits ensoleillés sous forme d'andains de branchages ou encore de tas de bois d'un m<sup>3</sup> au minimum. Si la végétation est broyée, plutôt que d'étaler les copeaux, il est recommandé de les mettre en tas.



## Une question ? Une observation ?

**N'hésitez pas à nous contacter !**

### Département de la Nature et des Forêts

Directions extérieures :

<http://environnement.wallonie.be/dnf>

### Natagora

Eric Graitson, chargé de mission pour le DNF

Mundo N - rue Nanon, 98 - 5000 Namur

[eric.graitson@natagora.be](mailto:eric.graitson@natagora.be)

[www.natagora.be](http://www.natagora.be) - 0495 90 35 80

En savoir plus:

<http://biodiversite.wallonie.be>

D/2014/11802/41

Crédits photographiques de la couverture :

Annie REMACLE, Eric GRAITSON, Xavier JANSSENS

DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE  
DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES  
ET DE L'ENVIRONNEMENT

[www.wallonie.be](http://www.wallonie.be) • N° Vert : 0800-11 901

